

**José del Val**  
**Juan Mario Pérez Martínez**  
**Carolina Sánchez**

### Évènements en 2021

Au Mexique, il existe 68 peuples autochtones, chacun parlant sa propre langue, avec 364 variantes au total. Selon un recensement effectué en 2020, 6,1 % de la population, âgée d'au moins trois ans, parle une langue autochtone, ce qui représente environ 7,36 millions de personnes. Soit une baisse de 0,5 % par rapport à 2010. De plus, le recensement de 2020 indique qu'au Mexique 11,8 millions de personnes résident au sein de foyers autochtones, dont 5,7 millions d'hommes et 6,1 millions de femmes.

En ce qui concerne les langues, le nahuatl reste le plus utilisé avec 22,5 % des locuteurs d'une langue autochtone, soit 1,65 million de personnes. Vient ensuite le maya yucatèque avec 774 000 locuteurs (10.6 %).<sup>1</sup> Par ailleurs, 2,0 % de la population mexicaine a indiqué appartenir à un peuple d'ascendance africaine, dont parmi eux, 7,4 % ont confirmé parler une langue autochtone.<sup>2</sup> Cependant, il est important de noter que les problèmes de recensement de la population autochtone ont été accentués par son arrêt précoce en raison de la pandémie de COVID-19. Ainsi, sans prendre en compte les données du recensement, l'Institut national des langues autochtones indique que 25 millions de personnes ont signalé leur appartenance à un peuple autochtone.<sup>3</sup>

En raison de divers facteurs tels que la marginalisation, la discrimination, la violence, la spoliation de terres et faute d'avoir accès à un logement décent ainsi qu'aux services de santé publique, la population autochtone au Mexique est l'une des plus vulnérables face à la pandémie. Pour la combattre, les communautés autochtones ont décidé de concevoir et de mettre en œuvre leurs propres méthodes et protocoles de lutte contre la COVID-19, tels que la diffusion d'informations par l'intermédiaire de leurs systèmes de communication communautaires et dans les langues autochtones, la restriction des entrées et des sorties de leurs territoires ou encore le renforcement du sentiment de solidarité et de communauté.

### Femmes autochtones au Mexique

Selon les données de 2020 de l'Institut National de Statistique et de Géographie (*Instituto Nacional de Estadística y Geografía, INEGI*), 3 783 447 femmes parlant une langue autochtone ont été comptabilisées au Mexique. Toutefois, ce chiffre augmente considérablement si l'on considère les personnes qui s'identifient comme appartenant à un peuple autochtone, qui sont au nombre de 11 949 189, soit 51,4 % du total de cette population.

La situation actuelle des femmes au Mexique s'illustre par des formes parmi les plus graves de discrimination, de racialisation et de violence structurelle. En effet, elles se retrouvent confrontées à des problèmes liés à l'éducation, de santé et économiques, qui se révèlent être de sérieux obstacles qui influent directement sur leur développement et leur bien-être. Elles jouent toutefois un rôle fondamental en tant qu'acteurs essentiels de la production, de la diffusion et de la reproduction de la culture de leurs peuples et de leurs communautés, tout comme elles encouragent les actions visant à résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées. Par exemple, les femmes zapotèques favorisent « la résilience, l'autosuffisance, la santé collective et renforcent l'identité et l'enracinement communautaire ». <sup>4</sup> De même, l'Institut de l'éducation publique de l'état de Oaxaca (*Instituto Estatal de Educación Pública de Oaxaca*) a fait valoir leurs qualités en tant que poètes, écrivaines, universitaires, chercheuses, compositrices, sages-femmes traditionnelles, guérisseuses, cuisinières, artisanes ou sportives. <sup>5</sup>

Dans le même temps, les statistiques démontrent qu'elles présentent les taux les plus élevés de déficit éducatif par rapport aux hommes : analphabétisme (64,6 %) <sup>6</sup> et baisse de la fréquentation scolaire des élèves de 12 à 14 ans. <sup>7</sup> Cela a un impact sur leurs possibilités d'emploi ainsi que sur le taux d'embauche, qui est encore plus faible que celui des femmes non autochtones (17,7 % contre 22,9 %). <sup>8</sup> Elles doivent également faire face à la violence intrafamiliale : 59 % d'entre elles y ont été confrontées de manière émotionnelle, physique, sexuelle, économique ou patrimoniale. <sup>9</sup> Les risques pendant la grossesse ont entraîné des mortalités maternelles chez 11,2 % de la population. <sup>10</sup> À cela s'ajoute un taux de fécondité élevé qui se reflète dans le pourcentage global : en 2019, on a enregistré une moyenne de 2,85 enfants par femme. <sup>11</sup> À cet égard, l'Institut national de santé publique (INSP) a souligné que « les conditions de vie [...] entravent à une bonne alimentation ou à un accès rapide aux services de santé, [...] les grossesses intensives et les lourdes charges de travail engendrent tout un ensemble de souffrances et de maladies ». <sup>12</sup>

En outre, certaines femmes autochtones ont subi des violences obstétriques dans des centres de santé, où elles sont traitées « de manière irrespectueuse, abusive, négligente ou avec un refus de traitement pendant la grossesse et la phase préalable, et pendant ou après l'accouchement ». <sup>13</sup> Ces situations sont aggravées par l'absence d'une approche interculturelle à leur égard. Ainsi, l'attention qu'elles reçoivent est donc limitée par le « manque d'interprètes qualifiés, d'infrastructures adéquates et d'accès à l'information ». <sup>14</sup> Certaines femmes ont été victimes de discrimination et de mauvais traitements en raison de leur culture du fait de la stigmatisation sociale : « *Lorsque nous sommes soignés, nous sommes maltraités parce que nous pratiquons notre médecine traditionnelle et discriminés en raison de notre langue maternelle et de nos vêtements traditionnels* », explique Esperanza Pérez Ruiz, représentante du collectif *Nosotras no olvidamos nuestras tradiciones* (*Nous oublions pas nos coutumes*). <sup>15</sup> Leur vulnérabilité en matière de santé se traduit également par la prédominance de problèmes affectant leurs droits sexuels et reproductifs tels que les cas de stérilisation forcée, <sup>16</sup> les viols et les formes d'exploitation sexuelle, <sup>17</sup> les grossesses

non désirées, les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida, et la prostitution « comme voie d'insertion professionnelle ou de mort ».<sup>18</sup>

Les problèmes auxquels elles sont confrontées augmentent dans les contextes de migration et ont tendance à être aggravés par la pandémie. Dans le contexte actuel, leur économie a été freinée par l'impossibilité de travailler : « *La production et la vente de produits artisanaux, qui représente plus d'un tiers des emplois du secteur, est pratiquement paralysée* ». Par ailleurs, elles sont embauchées dans des conditions précaires : « *à temps partiel et pour des travaux ou des services sur commande [...] elles n'ont pas accès [...] aux systèmes de couverture sociale et de santé publique* ».<sup>19</sup> Mais ce sont les seuls moyens de subsistance dont elles disposent.

Tout cela illustre les multiples formes de discrimination dont sont victimes les femmes autochtones du Mexique, en raison de leur genre, de leur génération, de leur appartenance ethnique et de leur classe sociale, mais aussi en dehors du Mexique, parce qu'elles se retrouvent migrantes et sans papiers. Ces conditions ne reflètent pas les avancées en matière de droits humains des peuples autochtones (et, en particulier, des femmes) décrites dans divers textes juridiques.<sup>20</sup> En effet, le Conseil pour la prévention et l'élimination de la discrimination de la ville de Mexico a reconnu que l'accès des femmes à leurs droits est limité par les inégalités de genre.<sup>21</sup>

Malgré cela, les femmes cherchent à accéder à leurs droits de différentes manières, grâce à l'économie, la politique ou l'éducation, en s'appuyant sur des instances comme l'*Instance permanente permanente des Nations unies sur les questions autochtones* (IPQA, l'Université technologique de Oaxaca ou encore le Centre de recherche scientifique et supérieure d'Ensenada. De même, leur participation est notoire à la tête de multiples organisations, telles que l'Alliance des femmes autochtones d'Amérique centrale et du Mexique, le Réseau des femmes autochtones pour la paix, *Mujeres Indígenas, Migrantes et Jornaleras* (journalières) de l'état de Sinaloa, l'Assemblée des femmes autochtones de Oaxaca (AMIO) et le Collectif des femmes artisanes wixaritari *Tatei yurianaka*, entre autres.

De même, elles aspirent à avoir une plus grande participation à la vie politique : « Dans des processus électoraux récents [à Mexico], on compte 118 femmes dont 7,98 % sont autochtones ».<sup>22</sup> Cependant, elles sont encore limitées dans les combats qu'elles peuvent promouvoir, comme l'a souligné la présidente de la Commission des droits de l'Homme de Mexico, « de sorte que leurs propositions en matière de politiques réussissent à intégrer l'agenda législatif ».<sup>23</sup> En effet, c'est l'une de leurs revendications, comme l'a déclaré la Coordinatrice nationale des femmes autochtones, qui a « exigé à l'Institut national électoral qu'il leur garantisse [...] une participation libre et pacifiste à la vie politique du pays ».<sup>24</sup> Il convient de mentionner qu'en 2018, 13 candidats autochtones ont été désignés pour siéger au Parlement mexicain, parmi eux, trois seulement étaient des femmes.<sup>25</sup> En 2021, ce chiffre s'est élevé à 13.<sup>26</sup>

En résumé, l'accès à la justice et le respect des droits des femmes autochtones ne sont pas encore assurés au Mexique en raison d'obstacles importants. En plus de ceux mentionnés

ci-dessus, elles sont confrontées à d'autres d'ordre culturel : « *méconnaissance du système judiciaire et de ses propres droits, discrimination institutionnelle et insuffisance des politiques publiques dans la résolution de ces problèmes en particulier* ». <sup>27</sup> Il est donc nécessaire que l'État et la société nouent une nouvelle relation avec les femmes autochtones afin de garantir l'équité en matière de genre ainsi que l'accès et l'exercice de leurs droits.

### **La Traversée pour la Vie de l'EZLN**

Vingt ans après le parcours historique au Mexique de La marche de la couleur de la terre (2001), une délégation de l'Armée zapatiste de libération nationale (*Ejército Zapatista de Liberación Nacional, EZLN*), l'Escadron 421, a traversé l'océan Atlantique à bord de l'embarcation *La Montaña*, ce qui a marqué le début de ce qu'ils ont nommé le Voyage ou la Traversée pour la Vie (*La Travesía por la Vida*). La délégation suivante a visité différentes villes européennes<sup>28</sup> dans des pays comme l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Espagne, la France, la Grèce, les Pays-Bas, l'Italie, la Norvège, le Royaume-Uni ou encore la Russie, dans le but de se rapprocher d'autres mouvements, groupes et collectifs engagés dans la lutte anticapitaliste en Europe. Ils ont réalisé le parcours inverse de celui des conquistadors il y a 500 ans, dans l'optique d'interpeller et pousser les mouvements européens à se réveiller et s'organiser ensemble afin de lutter pour la vie.

*Nous, les communautés zapatistes, nommons le responsable de ces maux et nous l'appelons « capitalisme ». Et nous disons aussi que seule la destruction totale de ce système permettra à chacun, à sa façon, selon son calendrier et sa géographie, de bâtir un autre système. Non pas parfait, mais meilleur. Et ce qui sera construit, ces nouvelles relations entre les êtres humains et entre l'humanité et la nature, recevra le nom que chacun voudra bien lui donner.* <sup>29</sup>

Au cours du voyage des délégations zapatistes en Europe, différents communiqués ont été publiés et ont permis de connaître l'organisation et les objectifs de la Traversée pour la Vie. Diverses problématiques liées au système capitaliste y sont mises en évidence, dont l'importance des résistances et des rébellions qui, partout dans le monde, sont engagées dans des luttes contre ces problématiques (d'où l'expression « une lutte pour la vie »), et l'intention des zapatistes de rechercher et écouter les autres personnes qui partagent leurs préoccupations. <sup>30</sup>

Les communiqués détaillent la traversée de la délégation maritime, l'Escadron 421, composée de quatre femmes, deux hommes et d'une personne non-binaire (nommée *otroa* pour désigner quelqu'un qui n'est ni homme ni femme) depuis son départ de la côte mexicaine le 2 mai 2021, jusqu'à son arrivée sur la terre européenne le 21 juin. Ensuite, ils détaillent également l'organisation de la délégation aérienne, appelée La Extemporánea, composée de 28 équipes couvrant ensemble 28 territoires européens différents, avec un groupe d'enfants zapatistes et un groupe coordinateur. Toutes les délégations de l'EZLN ont fait leur retour dans leurs villages et positions d'origine en décembre 2021. <sup>31</sup>

## Demande de pardon du peuple Yaqui pour les crimes de l'État

Au nom de l'État mexicain, le président Andrés Manuel López Obrador a demandé pardon aux peuples Yaquis pour la marginalisation, les abus et les injustices, commis depuis l'époque du Porfiriato (1876-1910).<sup>32</sup> Il a affirmé que ce régime était révolu et que les dommages seraient réparés dans toute la mesure du possible, grâce à un programme global mettant l'accent sur la restitution de 20 000 hectares de terres, la garantie d'accès à l'eau et un plan de protection sociale. L'événement a eu lieu le 28 septembre 2021 dans le village de Vicam dans l'état de Sonora.

Cette demande de pardon s'inscrit dans un climat de violence à l'encontre des membres de la tribu, puisque le 21 juillet 2021, l'emplacement d'une fosse commune a été signalé, dans laquelle les corps de cinq personnes disparues depuis le 15 juillet 2021 ont été retrouvés. De même, en mai 2021, on a appris la disparition et l'assassinat de l'activiste Tomás Rojo Valencia, l'un des protagonistes de la défense de l'eau de la rivière Yaqui.<sup>33</sup> Ce contexte a mis en évidence les problèmes auxquels sont confrontés les peuples Yaqui, depuis la présence du crime organisé sur leurs terres et territoires, jusqu'au changement des politiques d'utilisation et d'exploitation de l'eau par les gouvernements locaux et fédéraux, qui ont fournis de l'eau à des fins industrielles à diverses sociétés, aggravant ainsi la situation de ces communautés.<sup>34</sup>

### Notes et références

1. INEGI. *Censo de Población y Vivienda 2020*. Mexico, INEGI, 2021. [https://www.inegi.org.mx/contenidos/programas/ccpv/2020/doc/Censo2020\\_Principales\\_resultados\\_EUM.pdf](https://www.inegi.org.mx/contenidos/programas/ccpv/2020/doc/Censo2020_Principales_resultados_EUM.pdf)
2. INALI. "En el país, 25 millones de personas se reconocen como indígenas: INALI". INALI, 8 février 2019. <https://www.inali.gob.mx/es/comunicados/701-2019-02-08-15-22-50.html>
3. INEGI. *Censo de Población y Vivienda 2020*. Op. Cit.
4. Naciones Unidas. "Una mano para Oaxaca, dos mujeres decididas a continuar la cultura de su pueblo". *Noticias ONU*, 5 décembre 2021. <https://news.un.org/es/story/2021/12/1500902>
5. Comunicación. Coordinación General de Comunicación Social y Vicería del Gobierno del Estado. "Destacando desempeño de las mujeres indígenas para la educación: IEEPO", 7 septembre 2021. <https://www.oaxaca.gob.mx/comunicacion/destacado-desempeno-de-las-mujeres-indigenas-para-la-educacion-ieepo/>
6. Pour 10 hommes autochtones analphabètes, on compte en moyenne 18 femmes analphabètes. Cf. Narro, J., & Moctezuma, D. "Analfabetismo en México: una deuda social". *México Social*, 1<sup>er</sup> septembre 2014. <https://www.mexicosocial.org/analfabetismo-en-mexico-una-deuda-social/>
7. Robles Vásquez, H., & Pérez Miranda, M. *Panorama educativo de la población indígena y afrodescendiente*. Mexico, INEE-UNICEF, 2018.
8. Idem.
9. Instituto Nacional de los Pueblos Indígenas. "Datos e indicadores sobre violencia contra las mujeres indígenas". Gobierno de México, 25 novembre 2017. <https://www.gob.mx/inpi/articulos/datos-e-indicadores-sobre-violencia-contra-las-mujeres-indigenas>
10. Observatorio Género y COVID-19. "Mujeres con discapacidad. Observatorio Género y Covid-19". <https://genero-covid19.gire.org.mx/tema/mujeres-con-discapacidad/>

11. INEGI. Estadísticas a propósito del día de la madre. INEGI, 7 mai 2021.  
[https://www.inegi.org.mx/contenidos/saladeprensa/aproposito/2021/EAP\\_MAMAS21.pdf](https://www.inegi.org.mx/contenidos/saladeprensa/aproposito/2021/EAP_MAMAS21.pdf)
12. Instituto Nacional de Salud Pública. <https://www.insp.mx/lineas-de-investigacion/salud-y-grupos-vulnerables/investigacion/situacion-social-de-los-pueblos-indigenas.html>
13. Comisión Interamericana de Derechos Humanos. *Brochure Mujeres Indígenas*. OEA-IWGIA, 2017.  
<https://www.oas.org/es/cidh/indigenas/docs/pdf/Brochure-MujeresIndigenas.pdf>
14. Idem.
15. Université de Guadalajara. “Evidencian mujeres indígenas del AMG discriminación y obstáculos para acceder a los servicios de salud”. Universidad de Guadalajara, 15 décembre 2021.  
<https://www.sems.udg.mx/noticias/evidencian-mujeres-indigenas-del-amg-discriminacion-y-obstaculos-para-acceder-los-servicios>
16. Comisión Interamericana de Derechos Humanos. *Brochure Mujeres Indígenas*. OEA-IWGIA, 2017.  
<https://www.oas.org/es/cidh/indigenas/docs/pdf/Brochure-MujeresIndigenas.pdf>
17. Castañeda de la Mora, C., *Vulnerabilidad y los derechos humanos de las mujeres indígenas migrantes*. Oficial del Programa Derechos Humanos, UNESCO Mexico, p. 11.
18. Castañeda de la Mora, C., *Las fronteras de la vulnerabilidad: género, migración y derechos sexuales reproductivos*, p. 3.
19. UNESCO. “Pueblos Indígenas y Covid-19: Una mirada desde México”. UNESCO, 4 de agosto de 2020.  
<https://es.unesco.org/news/pueblos-indigenas-y-covid-19-mirada-mexico>
20. Entre autres, la Constitution politique des États-Unis mexicains ; la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes ; la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l’élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará) ; la Convention 169 de la Organisation internationale du travail ; la Loi de l’Institut national des femmes ; la Loi fédérale pour prévenir et éliminer la discrimination ; la Loi générale pour l’égalité en les femmes et les hommes ; la Loi générale d’accès des femmes à une vie libre de violence ; la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que les lois des états fédérés qui protègent les droits des femmes et des peuples autochtones.
- Melesio Nolasco, J. M. S. *Derechos humanos de las mujeres indígenas*. Comisión Nacional de los Derechos Humanos de México, octobre 2015. [https://www.cndh.org.mx/sites/default/files/documentos/2019-05/Cuaderno\\_Var\\_34.pdf](https://www.cndh.org.mx/sites/default/files/documentos/2019-05/Cuaderno_Var_34.pdf)
21. COPRED (Consejo para prevenir y eliminar la discriminación en la Ciudad de México). “COPRED llama a visibilizar las brechas de género persistentes en el Día Internacional de la Mujer Indígena”. COPRED, 3 septembre 2021. <https://www.copred.cdmx.gob.mx/comunicacion/nota/copred-llama-visibilizar-las-brechas-de-genero-persistentes-en-el-dia-internacional-de-la-mujer-indigena>
22. CDHCH (Comisión de Derechos Humanos de la Ciudad de México). “Necesario fomentar la participación de las mujeres indígenas en la Ciudad de México”. *Boletín CDHCH*, 102/2021, 7 de junio de 2021.  
<https://cdhcm.org.mx/2021/06/necesario-fomentar-la-participacion-de-las-mujeres-indigenas-en-la-ciudad-de-mexico/>
23. Idem 448, IWGIA, *El Mundo Indígena – 2022*.
24. « La participation politique des communautés autochtones urbaines est davantage orientée vers la revendication de leurs droits au logement et au travail, tandis que dans les communautés d’origine [...] [vers leur] visibilité et leur revendication ». Voir CDHCH, 2021.
25. “Las mujeres en las elecciones de 2021, las más grandes en la historia de México”. *Boletín Desigualdad en cifras*, Inmujeres, vol. 7, n. 6, 6 juin 2021.  
[http://cedoc.inmujeres.gob.mx/documentos\\_download/BA7N06\\_27072021.pdf](http://cedoc.inmujeres.gob.mx/documentos_download/BA7N06_27072021.pdf)
26. Instituto Nacional de las Mujeres. “Mujeres indígenas y afromexicanas frente al proceso electoral de 2021: pendientes en la garantía de sus derechos políticos”. Gobierno de México, 19 mai 2021.

<https://www.gob.mx/inmujeres/articulos/mujeres-indigenas-y-afromexicanas-frente-el-proceso-electoral-2021-pendientes-en-la-garantia-de-sus-derechos-politicos>

27. Comisión Interamericana de Derechos Humanos. *Brochure Mujeres Indígenas*. OEA-IWGIA, 2017.

<https://www.oas.org/es/cidh/indigenas/docs/pdf/Brochure-MujeresIndigenas.pdf>

28. Caminos, Mauricio. "El zapatismo 'invade' Europa con la Gira por la vida". *La Tinta*, 14 juin 2021.

<https://latinta.com.ar/2021/06/el-zapatismo-inva-1-de-europa-con-la-gira-por-la-vida/>.

29. "Apenas 500 años después | El Escuadrón Marítimo Zapatista, llamado 'Escuadrón 421'". *Radio Zapatista*, 13 août 2021. En: <https://radiozapatista.org/?p=38909>

30. "Escuadrón 421 (la delegación marítima zapatista)". *Enlace Zapatista*, 17 avril 2021.

<http://enlacezapatista.ezln.org.mx/2021/04/17/escuadron-421/>.

31. Comisión Sexta Zapatista. "Gracias". *Enlace Zapatista*, 15 décembre 2021.

<https://enlacezapatista.ezln.org.mx/2021/12/15/gracias/>

32. Martínez, Fabiola y Néstor Jiménez. "Pide AMLO perdón a pueblos yaquis por injusticias durante el porfiriato". *La Jornada*, 28 septembre 2021. <https://www.jornada.com.mx/notas/2021/09/28/politica/pide-amlo-perdon-a-pueblos-yaquis-por-injusticias-durante-el-porfiriato/>

33. Santos Cid, Alejandro et David Marcial Pérez. "Granaderos, agricultores y obreros: las víctimas del último golpe del narco al pueblo yaqui". *El País*, 28 septembre 2021. <https://elpais.com/mexico/2021-09-29/ganaderos-agricultores-y-obreros-las-victimas-del-ultimo-golpe-del-narco-al-pueblo-yaqui.html>

34. García Bermejo, Carmen. "México: la permanente batalla de los Yaquis contra el despojo". *Mongabay*, 5 août 2021. <https://es.mongabay.com/2021/08/mexico-yaquis-despojo-desapariciones-pueblos-indigenas/>

**José del Val**, directeur du Programme Universitaire d'Études de la Diversité Culturelle et de l'Interculturalité (*Programa Universitario de Estudios de la Diversidad Cultural y la Interculturalidad, PUIC-UNAM*), **Juan Mario Pérez**, secrétaire technique du PUIC-UNAM et **Carolina Sánchez**, secrétaire académique du PUIC-UNAM.

Source : IWGIA, *El Mundo Indígena* 2021.

Traduction de **Bruno Baronnet**,

Membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique

